

LE COURRIEL D'INFORMATION

n°152 – Mardi 18 juillet 2000.

L 'HUMANITAIRE OGM

Dans ce numéro

En bref...

1- Aide humanitaire transgénique. Quand derrière l aide humanitaire se cache des déchets... Inutile d en dire plus long, il faut lire l article.
2- Brèves d OMC. De partout, un petit aperçu général des accords de libre échange.
3- Trop de complaisance. La Fédération internationale des ouvriers du transport se lance dans des visites systématiques des navires battant pavillon de complaisance. Un petit compte rendu de diverses inspections.
4- Sur les plages, l écran TOTAL. Recette de justice. Prenez un jeune, prenez un mur, prenez un peu de peinture noire et faites un tag. Vous obtenez une inculpation. Prenez un PDG, prenez un bateau poubelle, prenez 30 000 tonnes de substance noire et faites un tag de 400 km de long sur les plages. Vous n obtenez aucune mise en examen.
5- Face au coup d état rampant du MEDEF. Une pétition à signer et à faire signer initiée par les mouvements de chômeurs AC ! APEIS, CGT Chômeurs et MNCP.
6- Internet : je ne suis pas un numéro ! Publier sur Internet en France ce serait confier à l hébergeur un dossier personnel digne de ceux des RG...
7- Rectificatifs. Deux erreurs se sont glissées dans notre dernier numéro. Avec nos excuses.

Aide humanitaire transgénique.

L'ORGANISATION "ECOLOGISTAS EN ACCION" DENONCE L'EXPORTATION D'EXCEDENTS TRANSGENIQUES A TITRE "D'AIDE HUMANITAIRE"

Le rejet généralisé de consommation d'aliments transgéniques de la part des Européens et des Asiatiques a provoqué une diminution énorme des exportations des Etats-Unis. En conséquence, le Département de l'Agriculture de ce pays a décidé d'exporter ses excédents de maïs transgénique vers le Tiers-Monde sous la forme "d'aide humanitaire" en passant par les Nations-Unies et les agences d'aide nord-américaines. Selon Ecologistas en Accion, deux des grandes multinationales du marché mondial des grains et semences, ADM et Cargill, ont été les bénéficiaires de cette décision.

Depuis quatre ans, le refus généralisé d'aliments et de cultures transgéniques de la part des consommateurs et des agriculteurs européens et l'extension de ce phénomène à d'autres pays comme le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle Zélande, l'Inde, ont bouleversé le marché nord-américain des transgéniques qui est le premier producteur mondial de ces produits. La superficie cultivée en maïs transgénique a diminué de 25% à la dernière récolte et les exportations de l'Union Européenne ont chuté d'une valeur de 360 millions de dollars par an à quasiment zéro aujourd'hui. Cette chute pourrait être d'autant plus grande que le Japon et la Corée du Sud, où



l'opposition aux transgéniques s'est développée plus rapidement, importent des céréales des Etats-Unis pour une valeur de 11 330 millions de dollars.

Selon Ecologistas en Accion, durant la dernière année, les Etats-Unis ont donné 500 000 tonnes de maïs et produits dérivés d'une valeur de 11 millions de dollars à des programmes internationaux d'aide. On estime que 30% de cette aide correspond à du maïs transgénique. Les grandes multinationales de production transgénique comme ADM (Archer Daniels Midland) et Cargill ont bénéficié de ces lucratives donations en emportant le tiers du volume total de ces contrats d'aide.

Ces exportations de transgéniques sous forme d'aide alimentaire sont payées par les Etats-Unis par des subventions multimillionnaires aux producteurs qui ne trouvent pas de marché "libre" où les vendre. De plus, elles échappent à toute forme de contrôle et, de ce fait, violent le Protocole de Biosécurité qui régule les échanges internationaux de transgéniques.

Selon les déclarations de Elfrieda P. Strauss, de l'organisation sud-africaine Biowatch, " l'Afrique est traitée comme la poubelle du monde. Donner des semences et de la nourriture dont la sécurité est douteuse n'est pas un acte de générosité mais une tentative supplémentaire de ne jamais la sortir de la dépendance de l'aide étrangère".

Pour Ecologistas en Accion, ce cadeau "empoisonné" sous forme d'aide alimentaire est une manière, pour l'administration nord-américaine, de subventionner l'économie mal en point des transgéniques. L'innocuité de ces aliments et de ces semences pour la santé et l'environnement et les contrôles auxquels ils sont soumis sont sérieusement remis en cause par des événements tel le scandale des semences de colza contaminées par du colza transgénique, semences qui ont été distribuées au Royaume-Uni, en France, en Allemagne et en Suède. Ces semences avaient passé, soi-disant, les contrôles de leur propre compagnie et de celle des quatre pays qui les ont commercialisées.

Selon l'organisation écologiste, cette affaire rappelle les exportations vers l'Afrique d'intrants agricoles toxiques périmés ou interdits par l'administration nord-américaine ou l'utilisation de ces mêmes pays pauvres comme dépotoirs des résidus dangereux produits dans les pays riches grâce à une législation dans ces pays très permissive quand elle n'est pas inexistante.

Ecologistas en Accion http://www.nodo50.org/ecologistas/
Première parution : Correo Informativo 44 – informativo@attac.org
Traduction : Diane Intartaglia coorditrad@attac.org

Brèves d OMC

Rapport intermédiaire sur le différend France-Canada concernant l amiante.

La plainte du Canada faisant valoir que l interdiction de l importation de l amiante canadien par la France constituait un obstacle sans fondement au commerce selon l art.2 de l OMC sur les Barrières techniques au Commerce a été rejetée par le panel.

Il a statué que la France, représentée par l UE, avait le droit d appliquer l interdiction selon l art.XX (b) du GATT (Exceptions générales), même si cette interdiction était incompatible avec les dispositions sur le traitement national précisées dans l art.III du GATT. Selon l art. XX (b), rien dans le GATT n empêche l adoption de mesures "nécessaires à la protection de la vie ou de la santé d origine animale, humaine ou végétale". Jusque là, aucun règlement des différends à l OMC n avait autorisé un de ses membres à utiliser cet article pour imposer des mesures commerciales.

L UE fait valoir que l amiante est responsable de la mort d environ 2.000 personnes par an en France. L interdiction couvre déjà 9 des 15 pays de l UE; Bien que la France ne représente que 5 % de ses exportations d amiante, le Canada est très préoccupé par la position d autres pays, particulièrement en Amérique latine et en Asie, qui pourraient à leur tour en interdire l importation chez eux. Selon les experts, ce règlement ouvre la boite de Pandore. L art.XX (b) s appliquant à la vie qu elle soit humaine, animale ou végétale, peut à peu près tout recouvrir. La CISL a estimé que si ce règlement était confirmé, il transmettrait un nouvel élan à une campagne mondiale des syndicats pour l interdiction totale de l amiante dans le monde.

Rapport de l OMC sur "Commerce, Disparité de revenus et Pauvreté"

Le 19 Juin, l OMC a rendu public ce rapport que même Mike Moore, DG de l OMC, a admis être un décision stratégique dictée par le temps juste avant la tenue du Sommet mondial pour le Développement Social qui s est tenu à Genève la



dernière semaine de Juin. Ce rapport affirme que la libéralisation du commerce contribue à long terme à réduire la pauvreté. Bien que ne pouvant rattraper les pays développés, les économies des pays pauvres qui s'ouvrent au commerce ont de meilleures chances d'y parvenir que celles qui maintiennent des barrières. Il trouve que les pauvres (ici ceux qui vivent avec 1$ par jour) bénéficient généralement de la libéralisation, en permettant aux gens d'exploiter leurs potentialités, en réduisant les interventions politiques arbitraires et en les aidant à s'isoler des effets cycliques sur les marchés trop exigus. !

La convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques au regard des rapports Nord-Sud.

Une réunion intergouvernementale s'est réunie à Bonn mi-Juin pour discuter de certains des Articles contenus dans le Protocole de Kyoto qui devraient être adoptés à la 6° Conférence (COP-6) de La Haye en Novembre prochain..

Certains participants croient que si un différend commercial survenait, la Convention devrait être en mesure de le régler dans le cadre de sa propre juridiction; Mais il ne faut pas se cacher qu'il existe un conflit potentiel avec les règles de l'OMC quand le Protocole sera appliqué.

Par ailleurs, les principaux pays de l'UE considèrent que les Certificats de Réductions d'Emission ne sont ni des marchandises, ni des services, dont n'étant pas soumis aux règles de l'OMC.

Les PVD ne sont pas soumis à des objectifs de réduction d'émissions en vertu du Protocole. Mais certains sont conscients qu'il y a là une discrimination potentielle qui peut affecter leurs exportations par exemple grâce à l'usage par les pays développés de subventions et de contre-mesures, qui ne seraient pas du ressort de l'OMC. On pourrait aussi imaginer que le mécanisme permettant le transfert de ressources financières et de technologies des pays du Nord au Sud pour améliorer l'environnement, conduisent à des investissements directs à l'Etranger sans limite.

L'UNEP (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement) veut réunir les organismes environnementaux avant leur rencontre avec le Comité "Commerce & Environnement" de l'OMC (CTE en anglais)

Parmi ces organismes figurent la Convention sur la Diversité Biologique qui devrait faire une communication sur le Protocole de Carthagène sur la biosécurité à l'OMC, la Commission pour la Conservation des Ressources halieutiques de l'Antarctique et la Commission pour la conservation du thon de l'Atlantique. Les ONG qui réclament plus de transparence et une meilleure coordination internationale entre ces agences, n'ont pas été invitées à participer à ces rencontres que ce soit à l'UNEP ou au CTE de l'OMC.

L'Arabie saoudite demande un statut spécial avant son entrée à l'OMC

L'entrée de ce pays a été différée en raison du refus des autres pays de lui concéder ce statut, car "en aucun cas nous ne tolérerons l'importation de cochon ou d'alcool qui sont traditionnellement interdits par notre religion et notre culture, pas plus que nous n'autoriserons l'entrée de cassettes audio-vidéo qui porteraient atteinte à la moralité publique" a expliqué son ministre du Commerce.

La loi du Massachusetts contre le commerce avec la Birmanie invalidée par la Cour Suprême.

Cette loi, qui vient d'être invalidée parce que jugée inconstitutionnelle, avait été motivée par le souci de l'Etat du Massachusetts d'empêcher ses résidents d'acheter marchandises et services aux entreprises faisant du commerce avec la Birmanie. A la suite de cette loi, le Congrès avait imposé des sanctions à ce pays. La Commission Nationale du Commerce International avait alors tenté de faire invalider la loi de cet Etat, sur le motif qu'il existait désormais une loi fédérale de même portée. Le Massachusetts avait fait appel de cette décision de la Commission.

Première session du groupe de travail consultatif de la Commission européenne avec la société civile sur l'OMC

Fin mai la Commission a tenu sa première session consultative sur les négociations à l'OMC avec la société civile; elle a porté sur le Commerce et la Santé, l'Agriculture et l'Environnement (y compris le développement durable). Selon le mémo présenté par la Commission, le Commerce et l'accès aux médicaments est considéré maintenant de façon plus générale comme l'accès à la santé, recouvrant le développement économique, les transferts de technologies, le faible niveau d'éducation, la prévention sanitaire insuffisante.



En matière de Services, l état des négociations, selon la Commission, ne permet pas d envisager un démarrage des négociations véritables en 2.002, comme elle l avait espéré.

Pour ce qui concerne l Environnement, il faut trouver le moyen de "surpasser la paranoïa des PVD" selon l expression de la Commission.

La réunion sur l Agriculture manquait d un objectif et d un Ordre du jour clair et évitait soigneusement le sujet de la sécurité alimentaire.

Les ONG ont indiqué, à la suite de ces réunions, que la plupart des participants appartenaient aux milieux d affaires et que bien peu d ONG du développement étaient représentées.

La réunion de l Organisation des Etats Américains s est tenue au Canada début Juin en vue de préparer son sommet prévu à Québec en Avril 2001. Des anti-libre-échangistes, au nombre de 2 à 3.000) ont vainement tenté d empêcher sa tenue.

Au cours de cette réunion, le Ministre canadien de la Coopération internationale a annoncé un projet de 500.000 $CDN pour soutenir la participation de la société civile aux activités liées à la coopération et à l intégration inter-américaine. Cette assistance devrait fournir l occasion aux groupes marginalisés (femmes, peuples indigènes, enfants) de participer à des ateliers et des séminaires ayant trait, entre autres, à l Assemblée Générale de l Organisation et au Sommet de Québec.

Le premier ministre Jean Chrétien a convié les ministres présents à redoubler d efforts pour créer une zone de Libre-échange des Amériques (ZLEA), qui devrait voir le jour en 2005.

Sommet du Mercosur

Ce sommet, qui s est tenu début Mai, a regroupé les leaders politiques et du monde des affaires de la zone (Argentine, Brésil, Uruguay, Paraguay). Ils se sont tout particulièrement élevés contre les mesures protectionnistes de l UE et des USA et ont appelé à une position agressive du Mercosur dans les négociations à l OMC. Selon Cardoso du Brésil ces "obstacles les ont empêché de cueillir les bénéfices de leur compétitivité dans des secteurs exclus du champ de la libéralisation, comme l agriculture"

Le sommet a aussi été marqué par des efforts en vue de renforcer la coopération intra-zone, marquée depuis un an par une élévation des tensions commerciales entre ses membres. Des plans pour attirer les IDE, abaisser les taux d intérêt et progresser sur l établissement d un pacte commercial régional en matière automobile ont fait l objet d annonces.

Rapport de l OMC sur la politique commerciale du Pérou

Ce rapport, datant du début Mai, loue les efforts du pays conduit par Alberto Fujimori pour libéraliser le commerce et l Investissement au Pérou. Il presse néanmoins son gouvernement d accorder davantage d attention à l amélioration des conditions de vie de la population ! Selon les délégués de l UE "L allégement de la pauvreté n a pas été à la hauteur des performances économiques". Selon le délégué canadien les dernières élections ont "manqué de transparence et de crédibilité", ce qui est considéré comme un critique particulièrement sévère, très rarement entendue au sein de l OMC, des affaires intérieures d un pays membre !!.

Une promotion pour un des vaincus de Seattle

La Commission européenne a nommé Directeur Général à la Commission du Commerce le danois Mogens Peter Carl. Celui-ci a joué un rôle central dans la coordination de l équipe de négociateurs de la Commission pour la Conférence Ministérielle de Seattle. Auparavant, M. Carl a été en poste à la CNUCED et à l OCDE.

Réunion du Programme des Nations-Unies pour l Environnement à Malmö . (fin Mai)

Dans son rapport concernant le secteur privé et le développement, le PNUE appelle à la prise en compte du principe "pollueur-payeur"; du respect du principe de précaution avant toute décision technologique ou d investissement; et à mesurer et à suivre les performances en matière environnementale.

Il s est aussi inquiété de la consommation et gâchis excessif et de l emploi inefficace des ressources.

Le rôle de la société civile devrait être renforcé par un libre accès à l information concernant l environnement, une large participation à la prise de décision et l accès à la justice sur ce thème.

Groupe de travail « Traités internationaux et Paradis fiscaux ». omc.marseille@attac.org



Trop de complaisance

Communiqué de presse I.T.F (fédération internationale des ouvriers du transport)

Avec le nouveau millénaire et suite à l affaire de l Erika, l I.T.F Marseille, représentée par l Union Maritime CFDT, a développé une campagne d inspections des pétroliers en escale à Marseille – Fos. Voici le résumé des visites effectuées.

18 janvier 2000, M/T MANTINIA : pavillon Bahamas, pétrolier de 20 ans. Env.90000 tonnes

Ce navire représente le cas typique de ce qui peut motiver l ITF dans sa lutte contre les pavillons de complaisance.

Une structure fatiguée, des fuites de pétrole brut dans la chambre des pompes, des tuyautages usagés, une chambre de gaz inerte enfumée par les gaz d échappement. On peut aisément comparer ce navire à L Erika, même age, même tonnage, même état.

L équipage. Un commandant dictateur gardant les vivres dans un local fermé. De nationalité grecque également, le chef mécanicien semble plus proche du reste de l équipage philippin que de son collègue. Une trentaine d hommes en colère qui hésitèrent à se mettre en grève dès l arrivée de l inspecteur ITF à bord. D abord décidés, les hommes ont finalement reculé face à la menace d être inscrits sur la liste noire des marchands d homme aux Philippines selon une procédure tout à fait légale en vigueur dans ce pays.

Les raisons de la colère. Des nuées de cafards dans les emménagements et dans les cuisines, des frigos vides, un matériel de sécurité quasi inexistant, une eau de boisson imbuvable, des fuites de vapeur surchauffée dans le compartiment machine, des grilles de salaire falsifiées, des horaires de travail élastiques pour un salaire réel de 520 Usd /mois tout compris : congés, assurances et retraite...pour le matelot. durée de ce régime : 3 ans.

Question environnement : rejets sans contrôle et dégazages ont été confirmés par l équipage.

Bien que signalé aux affaires maritimes, le navire a appareillé sans autre intervention dès le lendemain. Le repli des marins et sa courte escale nous ont réduit à menacer l armateur Universe Maritime Ltd. d actions contre ses navires partout où nous le pourrons.

31 mars, M/ T ISABELLA : pavillon maltais, pétrolier de 9 ans. Env.100000 tonnes

5 officiers grecs, 2 bulgares, 15 philippins. 1100Usd/ mois tout compris pour le matelot, durée d embarquement : 6 mois. Bien qu entretenu et sans plainte de l équipage, les normes défendues par l ITF n étant pas appliquées et le navire n ayant aucun accord avec ITF en vigueur, une “ notice of warning ” invitant l armateur à nous contacter fut émise.

31 mars, M/T NATUNA SEA : pavillon panaméen, pétrolier de 20 ans. Env.90000 tonnes

Equipage 100% indien. Un examen général du navire sans déficience notable. En 1996, le navire était couvert par un accord ITF aux conditions d alors. Par la suite, les conditions sont restées identiques bien que l accord n ait pas été renouvelé. Le commandant s est alors engagé à mettre à jour les contrats selon les normes ITF réactualisées de 1998. Une entente et l attachement de l équipage aux conditions de vie à bord ont montré le fruit de l introduction de normes sociales sous pavillon de complaisance.

02 mai, M/T BRABANT : pavillon luxembourgeois, pétrolier de 2 ans. Env. 150000 tonnes

23 hommes d équipage de nationalités belge, croate, canadienne et philippine. Un navire en parfait état, des emménagement spacieux et propres, des hommes dynamiques et souriants : “ we have every thing in excess except our wives & work ” (nous avons tout en trop sauf nos femmes & notre travail).
Un commandant qui prend le temps d expliquer sa “ politique de convivialité ”.

Ce navire est suivi par un accord Itf régulièrement mis à jour et renouvelé.

Le salaire du matelot est de 1200 Usd/mois + les primes telles que prévues par des horaires de travail stricts portant certains mois à 2000Usd. Sécurité et respect des personnes peuvent être vérifiés par l inspecteur circulant et discutant librement avec l équipage. Durée des embarquements de 3 à 6 mois selon les contrats. L armement est d intérêt franco-belge et le navire suivi par le bureau Véritas depuis sa récente construction. Les contrats sont en accord avec les normes sociales des pays de chaque nationalité.

Juin 2000



Une deuxième série de visites a débuté avec le navire citerne OLIB transportant des produits pétroliers traités, en escale le 14 juin 2000. Pavillon panama, l équipage est 100% croate et les contrats suivent la réglementation de Croatie, le pavillon de complaisance n est ici qu un dérivatif aux difficultés que rencontrent les navires croates dans certains ports (raisons politiques). Un accord ITF à jour ratifie les conditions croates pour la bonne forme.

Le même jour, le pétrolier EYNALIOS POSEIDON , pétrolier de 22 ans, pavillon grec, env. 90000 tonnes, faisait escale à Marseille fos. Bien que de pavillon grec, seul le commandant et le chef mécanicien sont de cette nationalité. Cela traduit une évolution des pavillons nationaux qui sont contraints de s aligner progressivement aux pires conditions de la flotte de complaisance.

Ce navire attirait par un aspect extérieur usé. Des contacts avec l équipage à l extérieur du navire ont confirmé une situation approchante de celle du MANTINIA cité plus haut. Pour monter à bord de navires sous pavillon national où des syndicats existent déjà et représentent normalement les marins, un inspecteur ITF doit normalement être mandaté par un syndicat du pays du pavillon.

Essentiellement philippin, le reste de l équipage semblait subir à bord des conditions de travail inquiétantes pour la Sécurité selon leur dires. La sécurité est souvent proche de l environnement, le respect de l un entraîne fréquemment le respect de l autre. Après une étude rapide de ses escales, il apparaissait que ce navire se trouvait cuves pleines, fort probablement au large des côtes corse parmi 50 autres navires, lors de la pollution. Ce navire suspect de la Cie ERMIS mar/corp d Athènes fut alors signalé aux garde-côtes en charge de l enquête.

Deux semaine après, un navire de la même compagnie, le EYNALIOS SKIRON, pétrolier de 17 ans, pavillon maltais, env. 90000 tonnes, était inspecté par l ITF à Marseille fos. Equipage 100% philippin, les installations en état régulier d entretien, un accord ITF à jour, aux conditions minimum prévues par les normes de 1998.

En plus des navires cités, des transporteurs de produits chimiques ou dérivés du pétrole ont été visités à Marseille Lavéra, ainsi qu un OBO (oil-bulk-ore) devenu minéralier, à Marseille Solac, dans le cadre de la campagne d ITF Marseille pour le contrôle des conditions de travail à bord des navires citernes sous pavillon de complaisance.

En septembre, une campagne internationale de sensibilisation sera lancée par l ITF. Durant une semaine un rythme d inspections intenses sera mené et diverses opérations de sensibilisation seront organisées. Le programme exact et les dates de cette campagne seront détaillés dans un prochain communiqué.

Contact: Yves Reynaud Inspecteur I.T.F de la CFDT Marseille - Mobile: 06 07 68 16 34 - E. Mail: itf.marseille@wanadoo.fr

Pour ceux qui veulent en savoir un peu plus sur les pavillons de complaisance et en particulier le naufrage de l Erika, signalons la parution de « Pourquoi l Erika a coulé » (François Lille) L esprit frappeur – ISBN 2-84405-118-9

Sur les plages, l écran TOTAL...

A Madame la Ministre de la Justice

Pénalement responsable, le PDG de TOTAL doit être mis en examen

Un enseignant peut être inculpé pour avoir affrété un moyen de transport jugé dangereux pour ses élèves. Un élu local peut être inculpé pour la chute d un panneau de basket ayant provoqué un accident. Un jeune de cité de banlieue peut être inculpé pour avoir “ taggé ” la façade d un immeuble...

Mais, pour avoir “ taggé ” 400 km de façade atlantique avec du mazout, le PDG de Total, lui, n est toujours pas inculpé...

Le principe “ pollueur-payeur ” signifie la responsabilité financière illimitée des compagnies pétrolières. Mais la non-pollution sera toujours préférable aux dédommagements de toute sorte. Afin que le principe “ pollueur-payeur ” ne se transforme pas en “ droit de polluer ”, il faut instaurer la responsabilité pénale personnelle des PDG pour les crimes commis par leur société et leurs filiales.

Thierry Desmaret a commis un crime. Aucune somme d argent ne pourra faire oublier, ni compenser, les ravages et détresses causés par Total... Se considérant ruinée, une ostréicultrice ne vient-elle pas de se donner la mort ? Ne vient-on pas d apprendre que le mazout rejeté par l Erika serait cancérigène par voies respiratoires et cutanée ?



Thierry Desmaret ne peut être affranchi de sa responsabilité pénale en " acceptant ", du haut de sa fonction et fort de ses revenus vertigineux (22 000 F par jour), d'aller négocier réparations et dédommagements avec les élus, tout en étant reçu par les plus hauts responsables de l'état.

La grande délinquance, jusqu'à preuve du contraire, c'est aussi l'affaire du juge d'instruction. Malgré les plaintes, ce haut " responsable " n'a toujours pas été inquiété... aujourd'hui, Thierry Desmaret doit rendre des comptes à la justice.

En conséquence, nous demandons que la responsabilité du PDG de Total soit juridiquement reconnue, et qu'il comparaisse devant un juge d'instruction.

Pétition à faire signer. Pour l'obtenir, merci de contacter attac49 - 15, rue du Canal - 49100 ANGERS - pdg.total.justice@wanadoo.fr

Face au coup d'état rampant du MEDEF

Le Bureau national d'ATTAC a décidé de s'associer à l'appel des quatre organisations de chômeurs – AC !, APEIS , CGT chômeurs et MNCP contre le Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) signé par le Mouvement des entreprises de France (Medef) et deux confédérations syndicales minoritaires, et il demande au gouvernement de refuser d'avaliser un tel projet.

Sans se prononcer dans le détail sur les modalités de lutte contre le chômage et ses effets ravageurs proposées dans ce texte, dans la mesure où elles relèvent essentiellement de la négociation entre les parties intéressées, Attac entend ainsi affirmer sa totale solidarité avec les organisations de chômeurs et dénoncer le projet de " refondation sociale " porté par le Medef. Ce projet s'inscrit dans la droite ligne d'une mondialisation libérale qui, comme l'indique la plate-forme constitutive de l'association, " a pour conséquences l'accroissement permanent des revenus du capital au détriment de ceux du travail, la généralisation de la précarité et l'extension de la pauvreté ".

Non content de mener ces politiques de régression sociale caractérisée, le Medef entend les instituer en normes supérieures aux principes constitutionnels. Prétendre remplacer la loi par le contrat en matière de régimes de retraite, d'assurance-chômage, de médecine du travail et de voies et moyens de la négociation collective, de surcroît face à l'opposition d'organisations syndicales représentant la majorité des salariés, équivaut à un véritable coup d'Etat rampant. Il s'agit en effet, pour l'organisation patronale, de faire disparaître deux principes républicains essentiels.

D'abord la hiérarchie des normes, qui place la Constitution au sommet de l'édifice juridique, notamment lorsqu'elle affirme que " la loi détermine les principes fondamentaux du droit du travail, du droit syndical et de la Sécurité sociale ". Ensuite l'égalité des citoyens, dans la mesure où des dispositions s'appliquant à chacun d'entre eux seraient décidées par des " partenaires sociaux " qui n'en représentent qu'une partie.

C'est donc un processus de la plus extrême gravité qui est actuellement engagé par le Medef, et qui appelle un sursaut immédiat de la part de la représentation nationale, du gouvernement et de l'ensemble des citoyens. Tout comme l'OMC prétendait, à travers le Cycle du millénaire, doter la planète d'une nouvelle Constitution, le Medef se propose, à l'échelle de la France, de réécrire à sa façon, et à son seul bénéfice, la Loi fondamentale de la République. ATTAC s'opposera vigoureusement à cette prétention et demande à toutes les organisations syndicales et associatives d'organiser en commun la riposte qui s'impose.

Pour information

Appel

Le texte signé à l'UNEDIC est mauvais pour les chômeurs, mauvais pour les salariés, mauvais pour le service public de l'emploi. Depuis la création de l'UNEDIC, c'est le pire texte jamais adopté. Bien au-delà des sanctions aggravées à l'encontre des chômeurs - et qui existent déjà :185 000 radiations en un an - c'est l'ensemble des salariés, et tout particulièrement les travailleurs précaires, qui seront ainsi sanctionnés, et toute la norme d'emploi bouleversée.

En effet, l'accord organise :

. La privatisation du service public de l'emploi
. La destruction des CDI et des conventions collectives nationales
. La fin des classifications et des qualifications
. La mobilité forcée qui fera des salariés des travailleurs itinérants involontaires

Devant cette situation, les organisations et associations de chômeurs interpellent le



gouvernement : il n'est pas possible qu'un gouvernement de gauche avalise un tel accord. Sinon, cela voudrait dire que le texte constitutionnel qui stipule que la société doit à chacun de ses membres « des moyens convenables d'existence » serait devenu caduc. Déjà en 1997, Martine Aubry avait autorisé la suppression du fonds social, cette fois, il lui faut prendre une position exactement inverse. Le gouvernement doit prendre l'initiative d'une table ronde réunissant pouvoirs publics, patronat, syndicats et organisations de chômeurs pour :

. Développer le service public de l'emploi (ANPE, DDTEFP, AFPA) pour qu'il assure effectivement ses missions au service des chômeurs et salariés.
. Mettre en place une indemnisation décente de tou(te)s les chômeur(se)s dans le cadre d'un seul système unifié d'assurance-chômage
. Rétablir le fonds social, dernier rempart contre l'exclusion.

Les organisations de chômeurs appellent toutes les organisations et personnalités de progrès à rendre public cet appel afin qu'il soit entendu.

Les signatures (individus, groupes ou organisations) sont à renvoyer au plus vite par fax au 01 43 73 00 03, ou par e-mail à : ac@ras.eu.org

Internet : je ne suis pas un numéro !

Ne laissez pas Internet devenir un lieu où votre liberté d'expression serait toujours sur surveillance, où votre existence serait poursuivie pour accumuler les informations nécessaire à votre publication sur Internet. Pour signer la pétition en ligne http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm/declaration.html

La ministre de la Culture et de la Communication a déclaré à l'Assemblée nationale : « Nous sommes arrivés, grâce au travail de M. Bloche ainsi qu'à la concertation avec les associations d'internautes et avec les professionnels concernés, à surmonter les malentendus ».

S'il y a eu effectivement consultation, les collectifs soussignés http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm/sign-coll.html constatent qu'il n'a été tenu aucun compte des nombreuses propositions qui ont été présentées, tant aux parlementaires qu'aux représentants du gouvernement.

Parler de concertation dans ces conditions est donc tout à fait inapproprié.

La version de l'amendement Bloche votée en troisième lecture à l'Assemblée nationale (*) n'est pas acceptable en l'état.

Les soussignés déclarent que cet amendement doit être reconsidéré dans son intégralité, et que le parlement et le gouvernement doivent tenir compte des avis des acteurs d'Internet.

* et maintenue fondamentalement dans la version définitive (précision du 29 juin 2000).

Pour plus d'information, voir le dossier d'Iris sur la loi, dispositions concernant Internet : http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm , ainsi que les commentaires généraux d'IRIS depuis le début du processus, en mai 1999 : http://www.iris.sgdg.org/actions/loi-comm/general.html : les enjeux et motivations de cette déclaration y sont plus précisément exposés.

Rectificatifs

Grâce à une remarque de Jacques B. concernant l'article « Un an après Cologne » de notre dernier numéro, Arnaud Zacharie a pu préciser que :

« Une erreur s'est glissée dans mon texte sur les allègements de dette un an après Cologne. Les bénéfices de la Bm sont passés de 1,2 à 1,5 milliards entre 1998 et 1999. Les 30 milliards cités à tort à son sujet concernent en réalité les transferts net : le Tiers Monde a remboursé 30 milliards de plus qu'il n'a reçu en 1998 (World Bank, Global Development Finance, Washington, avril 1999, 191pp.) et plus du triple en 1999 (114 milliards - GDF 2000). En clair, les créditeurs du Nord prêtent moins que ce qu'ils reçoivent. C'est la logique des pays riches dans leur lutte contre la pauvreté. A la mi-juillet, deux nouveaux pays ont été élus dans le cadre de l'initiative HIPC : le Burkina Faso (229 millions de dollars en valeur nette actualisée) et le Honduras (556 millions). Le Bénin devrait suivre et porter à neuf le nombre de pays élus pour un allègement. Mais on est toujours très loin des 90% annoncés. Ce qui a été budgété jusqu'à présent concerne 45% de la dette des huit pays élus, soit moins de 7% de la dette des 41 pays les plus pauvres et 0,7% de la dette du Tiers Monde. »

Une erreur de traduction s'est glissée dans l'article « Appel contre la guerre biologique en



Colombie ». Nathalie A. signale « Au deuxième paragraphe "contempladas" a été traduit par effectuées alors que (et c'est tant mieux pour la Colombie) il s'agit seulement d'une contamination "envisagée" dans le "plan Colombia". »

A la place de : « Une preuve de la gravité des épandages effectués durant le "plan Colombia" », il faut donc lire « Une preuve de la gravité des épandages envisagés dans le "plan Colombia" »